

CONTRAT DE PRESTATION DE PRESTATION



ENTRE

LE MINISTERE DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE DE L'ETAT

ET



Métamorphose coaching & consulting
Etudes & Conseils

Entre les soussignés :

Le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE) situé au plateau-Avenue Marchand Le cœur, Immeuble SCIAM, 01 BP 12666, représenté par **Monsieur Adama SALL, Directeur de Cabinet,**

Ci-après dénommer « **le bénéficiaire** » d'une part,

ET

La Société **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING**, Société à Responsabilité Limitée de Droit **Sénégalais**, Immatriculée au Sénégal, représentée par **Madame Mathilde Ayite Delvaux, Directeur Général,**

Ci-après dénommée « **Le prestataire** »,

D'autre part,

Exposé préalable



- Attendu que **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** représente dans les pays francophones d'Afrique est une structure spécialisée dans la mise en œuvre de Coaching et de Team Building dont le siège social est à DAKAR Sénégal ;
- Attendu que **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** dispose d'une base de données de talents de haut niveau pour la mise en œuvre de Team Building ;
- Attendu que Le **MBPE** souhaite bénéficier du savoir-faire de **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** dans la réalisation de Team Building ;
- Attendu que **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** a accepté cette mission et s'est engagé à l'exécuter de bonne foi ;

Ceci préalablement exposé, il a été convenu de ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent contrat est un contrat de prestations ayant pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre du Team Building 2022 par **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** pour le compte du **Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat (MBPE)**.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES PARTIES

METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING s'engage à mener à bien la mission précisée en Objet de bonne foi conformément aux règles de l'art et à informer le **MBPE** de tous les détails relatifs aux candidats sans rien divulguer

Le **MBPE** s'engage à transmettre à **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** les informations précises à faciliter la mise en œuvre du Team Building 2022 et à payer les factures de **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** à bonne date conformément à l'article 4 ci-dessous.

ARTICLE 3 : NATURE DES OBLIGATIONS DU CONTRAT DE SERVICES

L'engagement de **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** souscrit au présent contrat n'est, de convention expresse, qu'une pure obligation de moyens et ne saurait s'analyser ou et transformer en obligation de résultats.

ARTICLE 4 : MODALITE D'EXECUTION

Le **MBPE** exprimera ses attentes à **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** par tous les moyens écrits (lettre, email, messages électroniques de tous genres) en précisant notamment :

- Réalisation du Team Building ;
- La proposition des lieux de réalisation du Team Building ;
- Le nombre de participants ;
- La date d Team Building ;
- Les attentes des responsables du Ministère après la réalisation du Team Building.



METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING proposera une liste de cite à choisir de commun accords avec les responsables du Cabinet représentés par le Chef de Cabinet.

Le **MBPE** validera le site retenu proposé par **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** et informera **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING**.

METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING contactera les responsables de l'établissement devant recevoir les participants au Team Building.

Le **MBPE** informera **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** sur le ou les choix définitifs ainsi que la date de Team Building.

ARTICLE 5 : PRIX DU CONTRAT DE SERVICES – FACTURATION-MODALITE DE PAIEMENT

Le montant de la facturation du service **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** est fixé à [REDACTED] TTC conformément à la proposition retenue d'accord partie.

METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING enverra dès la réception du choix du site retenu retenus sa facture au MBPE pour le paiement.

Le **MBPE** procédera au paiement de **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** conformément aux procédures en vigueur dans l'Administration en Côte d'Ivoire.

Les frais liés au présent contrat sont pris en charge sur le budget du **MBPE** à l'imputation budgétaire 78011202258 « Coordonner les activités des structures du ministère », sur la ligne 629200 « Frais de réception, fêtes et de cérémonies », du budget de la régie:

ARTICLE 6 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée d'une (01) semaine. Il prend effet le vendredi 4 mars 2022 et arrive à expiration le dimanche 6 mars 2022.

ARTICLE 7 : CONFIDENTIALITE DU CONTRAT DE SERVICES

METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING considérera et strictement confidentiels, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée de concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Toutefois, **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** ne saurait être tenu pour responsable d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il est requis par une autorité administrative ou judiciaire à qui l'obligation de confidentialité n'est pas imposable dans le cadre d'une procédure administrative ou judiciaire légale.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITES

Le **MBPE** convient que, quels que soient les fondements de sa réclamation, et la procédure suivie pour la mettre en œuvre, la responsabilité éventuelle de **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING** à raison de l'exécution des obligations prévues au présent contrat, sera limitée à un montant n'excédant pas la somme totale effectivement payée par le **MBPE**, pour les services ou tâches fournis par **METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING**.



ARTICLE 9 : RESILIATION DU CONTRAT DE SERVICES

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes du présent contrat pourra entraîner, la résiliation de plein droit au présent contrat quinze (15) jours après sa mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

ARTICLE 10 : SOUS-TRAITANCE

Le présent contrat ne pourra faire l'objet d'aucune sous-traitance.

ARTICLE 11 : CESSION DU CONTRAT DE SERVICES

Le présent contrat est conclu en considération de la capacité technique de METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING, qui ne pourra substituer de tiers dans la réalisation de la mission ci-dessus définie.

ARTICLE 12 : REFERENCEMENT

Le MBPE accepte que METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 13 : FRAIS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRES

Les frais de timbre et d'enregistrement du présent contrat sont à la charge du prestataire.

ARTICLE 14 : INTERPRETATION DU CONTRAT DE SERVICES

Le présent contrat et ses annexes contiennent tous les engagements des parties, et les correspondances, offres ou propositions antérieures à la signature des présentes sont considérées comme non avenues.

Fait en quatre (04) exemplaires originaux.



Fait à Abidjan, le

METHAMORPHOSE COACHING & CONSULTING

METHAMORPHOSE
coaching & consulting

Tel : +221 77 757 235

La Direction Générale des Impôts

Madame Mathilde Delvaux

P/Le Ministère du Budget
et du Portefeuille de l'Etat



Quittance n° 140812
Enregistré le 22 MARS 2021
Registre Vol 71 Folio 11 158 DC
Le Receveur [Signature]
Le Chef de Bureau de l'Enregistrement [Signature]